



WLS TROPHY

23 et 24 mars 2024
Société des Régates d'Antibes
Grade 5A

ANNEXE INSTRUCTIONS DE COURSE TYPES HABITABLE 2021-2024

1. REGLES

L'épreuve est régie par :

- 1.1 - les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*.
- 1.2 - Le règlement du WLS Trophy 2024
- 1.3 - les règlements fédéraux
- 1.5 - les prescriptions Instructions de course

3. COMMUNICATIONS AVEC LES CONCURRENTS

- 3.1 Les avis aux concurrents seront affichés sur le tableau officiel d'information dont l'emplacement est situé au club house de la SRA ainsi que sur l'application Racingrulesofsailing
- 3.2 Le PC course est situé au club house de la SRA
- 3.3 Sur l'eau, le comité de course a l'intention de veiller et de communiquer avec les concurrents sur le canal VHF 8
- 3.4 L'épreuve se déroulera sur des bateaux de type First Class 7.5. Les bateaux et les voiles sont fournis par l'autorité organisatrice.

5. SIGNAUX FAITS A TERRE

- 5.1 Les signaux faits à terre sont envoyés au mât de pavillons situé devant le club house de la SRA
- 5.2 Quand le pavillon Aperçu est envoyé, le signal d'avertissement ne pourra pas être fait moins de 60 minutes après l'affalé de l'Aperçu (ceci modifie Signaux de course).

6. PROGRAMME DES COURSES

- 6.1 Dates des courses : samedi 23 et dimanche 24 mars
- 6.2 L'heure prévue pour le signal d'avertissement de la première course chaque jour est de 11 heures

7. PAVILLONS DE CLASSE

Le pavillon de classe sera une flamme numéro 1

9. LES PARCOURS

- 9.2 Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course indiquera le cap approximatif du premier bord du parcours.
Voir l'annexe pour le dessin du parcours
En cas de changement de parcours la bouée 3 ne sera pas mouillée et ne sera pas marquée de parcours

10. MARQUES

10.1 Les marques sont :

Départ : bouée 1 jaune
Marques 2 et 3 : bouées orange géostationnaires
Marque 4 : Bouée jaune,
Marque arrivée A : bouée crayon jaune
Marque de changement de parcours : bouée verte.

12. LE DEPART

Signaux	Pavillons et signaux	Temps avant le départ
Avertissement	Flamme 1	3 minutes
Préparatoire	Pavillon P ou U ou Noir + signal sonore	2 minutes
Minute	Affalée du préparatoire +	1 minute
Départ	Affalée de l'avertissement	Départ

Les bateaux au départ de chaque course sont décrits dans l'annexe « Organisation des courses » à la fin de ces instructions

- 12.1 La ligne de départ sera entre le mât arborant un pavillon orange sur le bateau du comité de course à l'extrémité tribord et le côté parcours de la marque de départ à l'extrémité bâbord
- 12.3 Si une partie quelconque de la coque d'un bateau est du côté parcours de la ligne de départ à son signal de départ et qu'il est identifié, le comité de course pourra donner son numéro de voile sur le canal VHF. L'absence d'émission ou de réception VHF ne peut donner lieu à demande de réparation (ceci modifie la RCV 62.1(a)).
- 12.4 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard 2 minutes après son signal de départ sera classé DNS sans instruction (ceci modifie les RCV A5.1 et A5.2).
- 12.5 Le pavillon orange ne sera pas affalé entre deux courses (RCV Annexe S 5.2, les courses de la journée sont considérées comme une séquence de courses)

14. L'ARRIVEE

- 14.1 La ligne d'arrivée sera entre un mât arborant un pavillon bleu sur le bateau comité et le côté parcours de la marque d'arrivée.
- 14.2 En cas de réduction de parcours à la porte sous le vent, l'arrivée sera jugée sur la porte (marque 3 - bateau comité) par l'envoi d'un pavillon S sur le comité

15. SYSTEME DE PENALITE

- 15.1 La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par une pénalité d'un tour.

16. TEMPS CIBLE ET TEMPS LIMITES

- 16.1 Les temps sont les suivants :

Classe	Parcours	Temps cible	Temps limite pour finir pour le 1 ^{er}	Temps limite pour finir après le 1 ^{er}
FC75	Construit monotype	20 minutes	45 minutes	10 minutes

- 16.2 Les bateaux ne finissant pas 10 minutes après le premier bateau ayant effectué le parcours et fini seront classés DNF (ceci modifie les RCV 35, A4 et A5)

17. DEMANDES D'INSTRUCTION

- 17.1 Pour chaque classe, le temps limite de réclamation est de 1 heure après que le dernier bateau a fini la dernière course du jour ou après que le comité de course a signalé qu'il n'y aurait plus de course ce jour, selon ce qui est le plus tard. L'heure sera affichée sur le tableau officiel d'information.
- 17.3 Des avis seront affichés au plus tard 30 minutes après le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu dans la salle du jury située au club house de la SRA. Elles commenceront à l'heure indiquée au tableau officiel d'information.

18. CLASSEMENT

- 18.1 2 courses doivent être validées pour valider la compétition.

- 18.2 La course se déroulera en flotte. Les bateaux seront classés en temps réel
- 18.3 Si plus de 6 équipages sont engagés : **Le système de rotation des équipages sur les 6 bateaux de l'organisation fait l'objet d'une annexe « Organisation des courses » à ces instructions de course**
- 18.4 Dans le cas où 6 équipages ou moins seraient engagés, course en flotte traditionnelle avec
- (a) Quand moins de trois courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total des scores de ses courses.
 - (b) Quand trois à cinq courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score.
 - (c) Quand six courses ou plus ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de ses deux plus mauvais scores.

19. REGLES DE SECURITE

- 19.2 [DP] [NP] Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible.
- 19.3 Le canal VHF utilisé en course est le Canal 8
- 19.4 L'ensemble des voiles à utiliser pour les courses sera signalé par le bateau du comité de course
- Pavillon O : Petit foc obligatoire
- Pavillon Jaune : 1 ris obligatoire
- Pavillon rouge : usage du spi interdit
- 19.5 Interdiction de toucher au réglage du gréement (tension) sauf le pataras
- 19.6 Port du gilet de sauvetage obligatoire pendant que le bateau est en course

21. CONTROLES DE JAUGE ET D'EQUIPEMENT

- 21.3 [DP] Un bateau doit être conforme aux règles 75 minutes avant son signal d'avertissement.

22. BATEAUX OFFICIELS

Les bateaux officiels sont identifiés par le pavillon de la SRA

23. ACCOMPAGNATEURS

- 23.2 [DP] [NP] Les bateaux accompagnateurs doivent être identifiés par le pavillon de la SRA

24. EVACUATION DES DETRITUS

Les débris peuvent être placés à bord des bateaux officiels

25. EMBLEMES

[DP][NP] Les bateaux doivent être maintenus à la place qui leur a été attribuée quand ils se trouvent dans le port

27. EQUIPEMENTS DE PLONGEE ET HOUSSES SOUS MARINE DE PROTECTION

- 27.1 [DP] [NP] Leur utilisation est interdite dans le port
- 27.2 [DP] [NP] Les quillards ne doivent pas être nettoyés en-dessous de la ligne de flottaison par quelque moyen que ce soit les 2 jours de course

28. PRIX

Des prix seront décernés pour les trois premiers bateaux au moins.

ARBITRES DESIGNES

Président du comité de course : Dominique Géniaux

Président du jury : Peter Lamass

ANNEXE 1 UTILISATION DES BATEAUX

29 GÉNÉRALITÉS

Tous les efforts étant faits pour que les bateaux soient identiques, des variations ne pourront donner lieu à réparation. (Ceci modifie la RCV 62).

30 ARTICLES ET ACTIONS INTERDITES

Sauf en cas d'urgence ou pour éviter un dommage ou une blessure, ou en cas de consigne différente du directeur de course, les actions suivantes sont interdites :

- Tout ajout, oubli, ou modification de l'équipement fourni.
- L'utilisation de tout équipement dans un but différent de son but d'origine.
- Le remplacement de tout équipement sans l'accord du CC.
- Manier le bateau de telle façon que l'on puisse raisonnablement prévoir qu'un dommage significatif va en résulter.
- Déplacer un équipement de sa position initiale de rangement sauf lorsqu'il est en cours d'utilisation.
- Embarquer à bord d'un bateau sans autorisation préalable.
- Enlever un bateau de son emplacement à quai ou de son mouillage sans avoir acquitté le règlement de la caution demandée ou sans avoir l'autorisation du CC, pendant les jours de courses, alors que la flamme Aperçu est envoyée à terre.
- Gruter un bateau ou nettoyer des surfaces sous la ligne de flottaison.
- Mettre des pennons sur le spinnaker ou transpercer les voiles, même pour mettre des pennons.
- Régler ou modifier la tension du gréement dormant à l'exception du pataras
- Les transmissions radio (y compris les téléphones portables), sauf pour signaler un dommage ou répondre à une demande du CC.
- Utiliser une ligne de ris comme bordure
- Croiser les écoutes de voile d'avant sur les winchs.
- Ne pas passer par les chariots ou poulies de la voile d'avant avant de border sur un winch.
- L'utilisation d'instruments électroniques autres que compas et montres.
- Marquer directement la coque ou le pont avec une encre indélébile
- Après le signal de départ, et pendant la navigation au près pendant plusieurs secondes, la position de la bôme principale ne doit pas être contrôlée autrement que par la grand écoute avec la poulie fixée au fond du cockpit et le halebas
- L'utilisation des haubans (bas hauban y compris) au-dessus des ridoirs inférieurs pour faciliter le virement ou l'empannage, ou pour aider la projection d'un membre de l'équipage hors du bateau est interdite

30.1 Une infraction à l'IC 30 ne peut faire l'objet d'une réclamation par les bateaux mais peut faire l'objet d'une action du jury sur l'eau

30.2 ACTIONS ET ÉLÉMENTS AUTORISÉS

Ce qui suit est autorisé :

30.2.1 Embarquer les équipements suivants :

- (a) Les principaux outils
- (b) ruban adhésif
- (c) bouts (élastiques ou sinon de 4 mm de diamètre ou moins)
- (d) marqueurs
- (e) matériel pour pennons
- (f) montre, chronomètres et compas à main
- (g) manilles et manillons
- (h) velcro
- (i) chaise de calfat
- (f) pavillons de remplacements

30.2.2 Utiliser les éléments listés en 30.2.1 pour :

- (a) Éviter que les bouts, voiles et écoutes ne s'emmêlent
- (b) Fixer les pennons
- (c) Empêcher que les voiles soient endommagées ou tombent par-dessus bord
- (d) Embarquer les repères de réglage

(e) Effectuer des réparations mineures et réglages autorisés

30.3 Limitation sur le bout-dehors :

Après le signal d'avertissement, le bout-dehors ne devra pas être sorti tant que le bateau ne sera pas sur une route au portant et devra être rentré à la première occasion raisonnable quand le spinnaker n'est plus manipulé. Le bout dehors ne peut être sorti que quand le spi est en cours d'envoi, est hissé ou en cours d'affalage. Une infraction à cette règle ne peut faire l'objet d'une réclamation par un bateau, mais peut faire l'objet d'une action du jury sur l'eau conformément. Le Jury essaiera d'avertir les compétiteurs avant de les pénaliser au cas où le boutdehors ne serait pas rentré à la première occasion raisonnable.

30.4 ÉLÉMENTS ET ACTIONS OBLIGATOIRES

Ce qui suit est obligatoire :

30.4.1 Compléter un rapport écrit de dommage avant de quitter le bateau et le soumettre au CC, même si le dommage ou la perte n'est pas enregistré. Les rapports doivent inclure les preuves que les éléments peuvent endommager ou désavantager le bateau lors des matches ultérieurs.

30.4.2 A la fin de chaque journée de navigation :

- a) plier et ranger dans les sacs et à leur place les voiles, comme demandé
- b) laisser le bateau dans le même état que lors du premier embarquement ce même jour
- c) relâcher la tension du pataras.

30.4.3 A la fin du dernier jour de navigation du bateau, nettoyer le bateau (cabine et pont), enlever tous les déchets, adhésifs et marques.

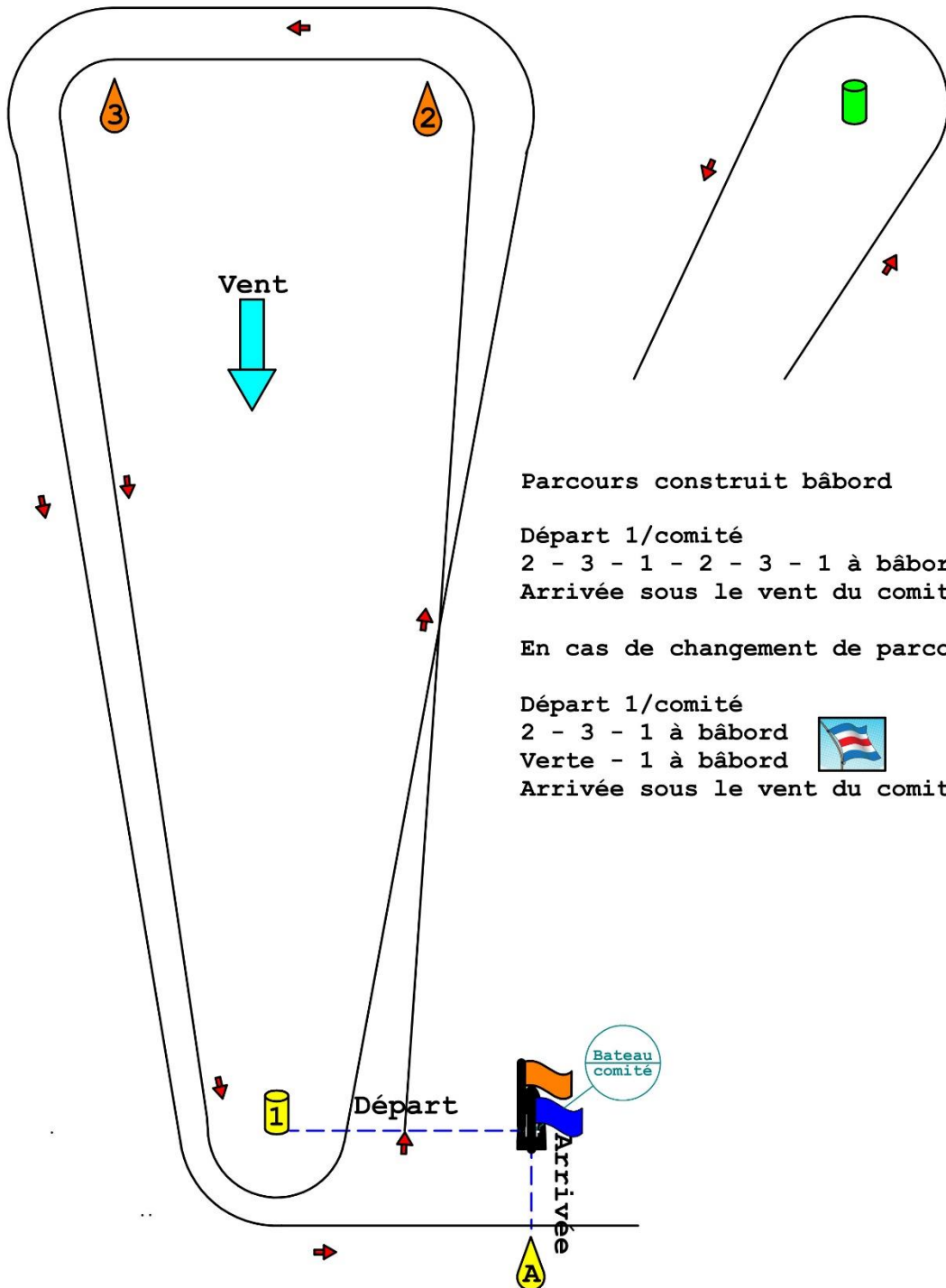
30.4.4 Toute demande de modification de l'équipement du bateau, de quelque façon que ce soit, doit être faite par écrit et formulée pour qu'une réponse oui/non soit possible.

30.4.5 Se conformer à toute règle, y compris les limitations de vitesse et marques de navigation, lors du départ ou retour au mouillage ou à l'appontement.

30.5 Une infraction à l'article 30 sera considérée comme un dommage et le coût de la remise en état sera déduit de la caution.

Plan du parcours

ANNEXE - PARCOURS CONSTRUIT



Parcours construit bâbord

Départ 1/comité

2 - 3 - 1 - 2 - 3 - 1 à bâbord

Arrivée sous le vent du comité

En cas de changement de parcours

Départ 1/comité

2 - 3 - 1 à bâbord

Verte - 1 à bâbord



Arrivée sous le vent du comité